

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 5 avril 2016 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches

Absence :

M. Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
 - 2- Adoption de l'ordre du jour;
 - 3- État de situation de la relocalisation du Centre communautaire pour aînés Relais Santé Matane / Co.Mode Verte;
 - 4- Autorisation signature – Entente de terminaison du protocole d'entente pour le financement d'Avenir d'enfants;
 - 5- Tourisme :
 - 5.1 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ);
 - 5.2 Participation au Happening touristique 2016 de l'Association touristique régionale de la Gaspésie à Petite-Vallée;
 - 5.3 Convention d'occupation temporaire pour le « PhotoMatanie »;
 - 6- FQM – Rendez-vous du développement local et régional, le 27 avril 2016 à Québec;
 - 7- Atelier sur la gestion durable des eaux pluviales, le 28 avril 2016 à Causapsal;
 - 8- Participation au Congrès de l'Ordre des urbanistes du 5 au 8 juillet 2016 à Québec;
 - 9- Participation au Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux, les 26, 27 et 28 mai 2016 à Bromont;
 - 10- Renouvellement de l'entente entre le MDDELCC et la MRC de La Matanie concernant le suivi de la qualité de l'eau de la rivière Matane pour 2016-2019;
 - 11- Étude de caractérisation des matières résiduelles des secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel (ICI);
 - 12- Comité multiressources de la MRC de La Matanie;
 - 13- Autorisation d'inscription – projet « Les Îlets enchanteurs » aux Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent – Prix Paysages;
 - 14- GRH;
 - 15- Suivi – dossier Conciliation;
 - 16- Comité d'investissement;
 - 17- 5^e Édition du Festival FIRST de Robotique à Montréal – Résultats Équipe Cégep de Matane et Polyvalente de Matane (Les Supertronix);
 - 18- Consultation – poste de représentant des groupes socioéconomiques au conseil d'administration du Cégep de Matane;
 - 19- Varia;
 - 20- Période de questions;
 - 21- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 188-04-16

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point *Varia* ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

État de situation de la relocalisation du Centre communautaire pour aînés Relais Santé Matane / Co.Mode Verte

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la lettre de la présidente de Relais Santé qui signifie l'inquiétude de l'organisme en lien avec la relocalisation et demande aide et appui de tous les partenaires du milieu pour trouver une solution définitive à la situation.

Le préfet et la directrice générale partagent avec les membres du Comité les informations obtenues en lien avec la Co.Mode Verte.

RÉSOLUTION 189-04-16

AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE DE TERMINAISON DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE FINANCEMENT D'AVENIR D'ENFANTS

CONSIDÉRANT QU'Avenir d'enfants et la MRC de La Matanie ont signé un protocole d'entente entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014 relatif au financement du plan d'action du regroupement local Concert'Action Famille de La Matanie et devant se terminer le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y aura prochainement restructuration du financement des regroupements locaux de partenaires de la région du Bas-Saint-Laurent dans le cadre de la mise en commun des fonds de la Fondation André et Lucie Chagnon (Avenirs d'Enfants, Québec en forme), de façon à faciliter la gestion et assouplir la reddition de comptes pour les fiduciaires;

CONSIDÉRANT QUE COSMOSS et le regroupement Concert'Action Famille de La Matanie souhaitent participer à la nouvelle structure de financement de sa région dans le cadre de la cohésion des fonds et de la mise en place d'un plan d'action intégré 2017-2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie confirme avoir informé les partenaires COSMOSS du regroupement Concert'Action Famille de La Matanie de la fin du Protocole d'entente et avoir obtenu leur accord pour y mettre fin;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin au Protocole d'entente avec effet au 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE toute somme versée par Avenir d'enfants en vertu du Protocole d'entente qui demeurera en possession de la MRC de La Matanie au 30 juin 2016 et qui n'aura pas été engagée à cette date devra être retournée dans les meilleurs délais à Avenir d'enfants, cette somme sera ensuite remise par Avenir d'enfants selon la nouvelle structure régionale pour le Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau protocole sera conclu avec les fiduciaires dans le cadre de la démarche de cohésion des fonds et du plan d'action intégré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la signature de l'entente de terminaison du Protocole d'entente pour le financement d'Avenir d'enfants avec effet au 30 juin 2016;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer le document requis pour et au nom de la MRC de La Matanie à titre de fiduciaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 190-04-16

TOURISME – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE CONGRÈS DU QUÉBEC (APCQ)

CONSIDÉRANT le mandat du tourisme de la MRC depuis janvier 2015 et l'adhésion comme membre organisme « destination » à l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ) afin de profiter des avantages du plus grand réseau de professionnels en tourisme d'affaires au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer comprend l'adhésion au coût de 735 \$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 et les frais d'inscription aux deux bourses obligatoires à 1 000 \$ par bourse, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion pour la MRC de La Matanie, comme membre organisme « destination » à l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ), et le paiement de la cotisation, au montant de 2 735 \$ plus les taxes applicables, la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, à même l'enveloppe du développement et de la promotion touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 191-04-16

TOURISME – PARTICIPATION AU HAPPENING TOURISQUE 2016 DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE À PETITE-VALLÉE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est membre de l'Association touristique régionale de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE l'événement offre de présenter et promouvoir les nouveautés estivales de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE l'événement favorise la concertation régionale et la connaissance de l'offre touristique gaspésienne;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de publicités supérieurs aux prévisions budgétaires permettent de défrayer les coûts de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de la technicienne en récréotourisme, madame Valérie Landry-Cayouette, au Happening touristique 2016 de l'ATR de la Gaspésie à Petite-Vallée;

D'autoriser le paiement de l'inscription au montant 60 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 192-04-16

TOURISME – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LE « PHOTOMATANIE »

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie possède un appareil de promotion touristique de type Photomaton, le « Photomatanie » lequel est installé à la Promenade du Saint-Laurent à Matane;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer l'exploitation normale de l'appareil, des frais de connexion Internet par fil doivent être consentis;

CONSIDÉRANT QU'avant d'engager des dépenses, il y a lieu d'avoir une autorisation écrite du gestionnaire de la Promenade du Saint-Laurent permettant l'installation de l'équipement;

CONSIDÉRANT QUE ledit gestionnaire a soumis un projet de convention de prêts de locaux sans versement de loyer ou de frais à la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature, par le directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, d'une convention d'utilisation des locaux de la Promenade du Saint-Laurent pour l'installation du « Photomatanie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 193-04-16

FQM – INVITATION AU RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL, LE 27 AVRIL 2016 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'invitation aux directions générales et aux professionnels du développement au Rendez-vous du développement local et régional de la FQM, le 27 avril 2016 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de la directrice générale, madame Line Ross, de l'agente en développement économique, madame Karine Lévesque, et de la conseillère en développement rural, madame Nadine Turcotte, au Rendez-vous du développement local et régional de la FQM, le 27 avril 2016 à Québec;

D'autoriser les frais d'inscription de 195 \$/participant, plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 194-04-16

ATELIER SUR LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES, LE 28 AVRIL 2016 À CAUSAPSCAL

CONSIDÉRANT l'invitation aux professionnels et aux élus municipaux à participer à un atelier sur la « gestion durable des eaux pluviales », le 28 avril 2016 à Causapscal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de messieurs Olivier Banville ou Nixon Sanon à l'atelier sur la « gestion durable des eaux pluviales », le 28 avril 2016 à Causapscal;

D'autoriser le paiement de l'inscription au montant de 25 \$, dîner inclus, ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 195-04-16

CONGRÈS ANNUEL DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC (OUQ) DU 5 AU 8 JUILLET 2016 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC, à participer au Congrès annuel des urbanistes qui se tiendra du 5 au 8 juillet 2016 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie, à participer au Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec qui se tiendra du 5 au 8 juillet 2016 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription totalisant 790 \$ plus taxes, et le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 196-04-16

ÉVALUATION FONCIÈRE – 52^E CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AEMQ), LES 26, 27 ET 28 MAI 2016 À BROMONT

CONSIDÉRANT le Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec du 26 au 28 mai 2016 à Bromont dans la région de Brome-Missisquoi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Denis Bouffard, technicien en évaluation foncière, à représenter la MRC de La Matanie au Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec du 26 au 28 mai 2016 à Bromont;

D'autoriser le paiement de l'inscription au montant de 575\$ par participant membre de l'AEMQ, ainsi que le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 197-04-16

AUTORISATION SIGNATURE – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LE MDDEFP ET LA MRC DE LA MATANIE CONCERNANT LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA RIVIÈRE MATANE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 439-06-13 autorisant le renouvellement de l'entente de partenariat entre la Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSEE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), lequel est depuis devenu le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), et la MRC de La Matanie concernant le suivi de la qualité de l'eau et l'échantillonnage à la station n° 7 – rivière Matane à Matane, du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est échue et doit être renouvelée pour une nouvelle période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente a été soumis par le MDDELCC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer le renouvellement de l'entente de partenariat entre la Direction de l'information sur les milieux aquatiques (DIMAQ) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et la MRC de La Matanie concernant le suivi de la qualité de l'eau et l'échantillonnage à la station n° 7 – rivière Matane à Matane;

QUE la présente entente triennale entre en vigueur le 1^{er} avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 198-04-16

ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES SECTEURS RÉSIDENTIEL, INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (ICI)

CONSIDÉRANT QUE l'une des principales contraintes identifiées au cours de la révision du PGMR 2016-2020 est le manque de données sur les quantités réelles des différentes catégories de matières résiduelles générées à l'échelle de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce manque de données au niveau régional ne permet pas une juste évaluation des efforts de réduction de l'enfouissement qui ont été consentis depuis l'entrée en vigueur en 2005 du premier PGMR;

CONSIDÉRANT QUE, d'autre part, avoir des données réelles des différents générateurs de matières résiduelles du territoire permettra de mieux orienter les décisions des élus et des gestionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de caractérisation permettra de générer, entre autres, les données suivantes :

- Pour le secteur résidentiel,
 - le poids total de matières recyclables assimilables à la collecte sélective générées par type de logements (résidences unifamiliales, immeubles de 2 à 9 logements et chalets);
 - le poids total de déchets générés par type de logements (résidences unifamiliales, immeubles de 2 à 9 logements et chalets);
 - la composition globale des matières recyclables de la collecte sélective;
 - la composition des matières recyclables de la collecte sélective par type de logements (résidences unifamiliales, immeubles de 2 à 9 logements et chalets);
 - la composition globale des déchets destinés à l'élimination;
 - la composition des déchets destinés à l'élimination par type de logements (résidences unifamiliales, immeubles de 2 à 9 logements et chalets);
- Pour le secteur ICI,
 - le poids total et la composition des déchets en provenance des ICI;
 - le poids total et la composition des matières recyclables en provenance des ICI;

CONSIDÉRANT QUE la réduction des déchets du milieu municipal n'est plus seulement un enjeu environnemental, elle est plus que jamais un levier économique sur lequel les municipalités peuvent s'appuyer pour diminuer les redevances à l'élimination mais aussi pour recevoir davantage de subventions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la réalisation de demandes de soumissions faites par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 199-04-16

NOMINATIONS AU COMITÉ MULTIRESSOURCES DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 524-08-11 relative à la composition du Comité multiressources de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 284-06-15 nommant les membres du Comité multiressources de la MRC, les sièges # 1, 3, 5, 7 et 9 étant échus en septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité multiressources de la MRC de La Matanie :

Siège # 1 Un élu municipal siégeant sur le Conseil de la MRC à l'exception du préfet – (sept. 2015 à sept. 2017)	M. Jean-Pierre Chouinard maire de Saint-Léandre
Siège # 2 Un élu municipal siégeant sur le Conseil de la MRC à l'exception du préfet – (sept. 2014 à sept. 2016)	M. Pierre Dugré maire de Sainte-Paule
Siège # 3 Un représentant d'organisme à vocation sylvicole ou des intérêts liés à l'acériculture – (sept. 2015 à sept. 2017)	M. Mario Lavoie SER-des-Monts
Siège # 4 Un représentant des intérêts liés au tourisme ou aux activités de plein air – (sept. 2014 à sept. 2016)	M. Jean-Paul Lavoie Auberge La Pente Abrupte
Siège # 5 Un représentant des intérêts liés aux activités de prélèvements fauniques – (sept. 2015 à sept. 2017)	M. André Helgerson Association des trappeurs
Siège # 6 Un représentant des intérêts liés à la villégiature ou des activités bénéficiant de droits fonciers sur les terres publiques intramunicipales – (sept. 2014 à sept. 2016)	Vacant (à combler)
Siège # 7 Un représentant d'un organisme à caractère environnemental – (sept. 2015 à sept. 2017)	M. Judes Côté OBVNEBSL
Siège # 8 Un représentant de l'industrie forestière – (sept. 2014 à sept. 2016)	M. Normand Simard M. Alain Lapierre (substitut) Groupe Lebel
Siège # 9 Un représentant des intérêts liés à la pratique des sports motorisés – (sept. 2015 à sept. 2017)	M. Simon Bourgeois Club VTT Les Coyotes
Siège # 10 Le préfet	M. André Morin, préfet maire de Grosses-Roches

DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme ainsi que l'ingénieure forestière de la MRC de La Matanie à participer aux réunions du comité à titre de personnes ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 200-04-16

AUTORISATION D'INSCRIPTION – PROJET « LES ÎLETS ENCHANTEURS » AUX PRIX DU PATRIMOINE DU BAS-SAINT-LAURENT, CATÉGORIE « PAYSAGES »

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent a créé une nouvelle catégorie « Paysages » dans le cadre des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie entend proposer le secteur des Îlets aux Méchins, lequel est visé par un Plan d'implantation et d'intégration architecturale et par un projet de mise en valeur mis de l'avant par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Méchins a autorisé le dépôt du dossier des Îlets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le dépôt du dossier intitulé « Les Îlets enchanteurs » dans la catégorie « Paysages » des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gestion des ressources humaines (GRH)

La directrice des finances et responsable du service de l'évaluation foncière, madame Nancy Desrosiers, expose aux membres du comité administratif les besoins pour le service. Il est convenu avec les membres d'exposer la situation au Conseil à la prochaine séance.

Suivi – dossier Conciliation

Le préfet et la directrice générale informent les membres du comité administratif qu'une entente est intervenue entre les représentants de la municipalité de Saint-Léandre et de la MRC de La Matanie lors de la rencontre du 4 avril 2016 dans le dossier urbanisme. Les parties ont convenu de présenter les modalités de l'entente à leur conseil respectif.

RÉSOLUTION 201-04-16

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2016-003

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2016-003 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 30 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse au Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT QUE le financement permettra de répondre aux besoins de fonds de roulement et d'expansion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2016-003, comme suit :

D'autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 15 000 \$, au taux de TP +4 % sur 5 ans;

DE convertir le capital-actions (CA) détenu dans l'entreprise en prêt du Fonds local d'investissement (FLI) au montant de 10 000 \$, au taux de TP +3,5 % sur 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 202-04-16

5^E ÉDITION DU FESTIVAL FIRST DE ROBOTIQUE DE MONTRÉAL – RÉSULTATS ÉQUIPE CÉGEP DE MATANE ET POLYVALENTE DE MATANE (LES SUPERTRONIX)

CONSIDÉRANT QUE l'équipe « Les Supertronix » composé de cinq étudiants du Cégep de Matane et d'une vingtaine d'élèves de la Polyvalente de Matane a participé à la cinquième édition du Festival de robotique FIRST à Montréal les 1^{er} et 2 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une compétition internationale de robotique pour les 6 à 18 ans dont l'objectif est de favoriser l'inspiration et la reconnaissance des sciences et de la technologie auprès des jeunes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe « Les Supertronix » s'est classée au 7^e rang sur 50 équipes qui provenaient d'écoles du Québec, de l'Ontario, du Mexique et de la France;

CONSIDÉRANT QUE le capitaine de l'équipe Piero Barrette, étudiant en première année en électronique industrielle au Cégep, s'est mérité le Prix de l'élève engagé, la plus haute distinction pour un participant FIRST;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe « Les Supertronix » s'est méritée plusieurs prix, dont le prix Rookie All Star, ce qui lui permet de se rendre à St-Louis, au Missouri pour représenter le Québec du 27 au 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT le montant requis de l'ordre de 50 000 \$ pour que « Les Supertronix » puissent se rendre aux États-Unis et que le milieu est interpellé pour réunir les fonds;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane a contribué pour permettre de d'assumer les frais d'inscription de l'équipe au montant de 6 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE mandater le préfet pour transmettre les plus chaleureuses félicitations aux membres de l'équipe « Les Supertronix » et à son capitaine Piero Barrette au nom de La MRC de La Matanie;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution de 5 000 \$, soit 3 000 \$ montant du Pacte rural résultant d'un projet non réalisé et 2 000 \$ par le surplus;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à faire les démarches pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Consultation – poste de représentant des groupes socioéconomiques au conseil d'administration du Cégep de Matane

Invitation à suggérer au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, avant le 26 avril 2016, les noms d'au moins deux personnes jugées aptes à remplir le poste de représentant des groupes socioéconomiques à pourvoir au sein du conseil d'administration du Cégep de Matane.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 203-04-16

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
André Morin*